

DELIBERATION N° 24**Tarifs 2015 des structures culturelles municipales : Dieppe Ville d'Art et d'Histoire, réseau des bibliothèques-ludothèques et archives, Château-Musée, Mémorial du 19 août 1942****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
 Nombre de conseillers en exercice : 39
 Nombre de présents : 33
 Nombre de votants : 39*

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 décembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : JUMEL Sébastien, LANGLOIS Nicolas, RIDEL Patricia, CARU-CHARRETON Emmanuelle, WEISZ Frédéric, BUICHE Marie-Luce, ELOY Frédéric (à partir de la question n°4-1), AUDIGOU Sabine, GUEROUT François, LECANU Lucien, LEFEBVRE François, BEGOS Yves, CYPRIEN Jocelyne, VERGER Daniel, ROUSSEL Annette, PATRIX Dominique, MENARD Joël, DESMAREST Luc, CAREL Patrick, AVRIL Jolanta, PARESY Nathalie, LETEISSIER Véronique, BUSSY Florent (à partir de la question n°13), BUQUET Estelle, QUESNEL Alice, ANGER Elodie, BLONDEL Pierre, PETIT Michel (jusqu'à la question n°32), ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°32), GAUTIER André (jusqu'à la question n°32), BAZIN Jean (de la question n°4-1 à la question n°32), BREBION Bernard, JEANVOINE Sandra

Sont absents et excusés : ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°4), GAILLARD Marie-Catherine, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, CLAPISSON Paquita, BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël, THETIOT Danièle, OUVRY Annie, BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°4)

Pouvoirs ont été donnés par : GAILLARD Marie-Catherine à JUMEL Sébastien, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à BUICHE Marie-Luce, CLAPISSON Paquita à CARU-CHARRETON Emmanuelle, BUSSY Florent à WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël à GUEROUT François, THETIOT Danièle à PETIT Michel (de la question n°1 à la question n°32), OUVRY Annie à GAUTIER André (de la question n°1 à la question n°32)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Sabine AUDIGOU, Adjointe au Maire, expose que pour l'année 2015, il est proposé de modifier deux tarifs pour Dieppe Ville d'art et d'histoire et de maintenir les tarifs existants des autres structures culturelles municipales, tout en précisant certains cas de gratuité.

Pour Dieppe Ville d'art et d'histoire, il est proposé :

- d'appliquer une augmentation au tarif de la visite « Dieppe gourmande » que le Comité Départemental de Tourisme a demandé de pouvoir développer, mais dont le coût à la charge de la collectivité reste élevé.
- de créer, pour les visites groupes scolaires, des suppléments (anglais, nocturne...) sur le même principe que pour les visites adultes groupes.

Des précisions et ajouts ont également été apportés :

- pour le Musée et Dieppe Ville d'Art et d'Histoire : demande de présentation d'une carte ayant une validité de moins de 6 mois pour les demandeurs d'emploi.
- pour le Musée : gratuité accordée à un accompagnateur par groupe de 20 personnes.
- Pour le Musée : des tarifs de vente des produits dérivés de l'exposition Jacques-Emile Blanche, à destination d'organismes extérieurs, pour un minimum d'achat de 150 €.
- ajout des gratuités accordées aux mécènes du Musée, dans le cadre des mécénats et contreparties actés par le Conseil Municipal du 3 octobre 2013.

Vu :

- l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération n° 16 du 3 octobre 2013 relative aux mécénats du Musée,

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 2 en date du 2 décembre 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs 2015 pour les structures culturelles municipales : Dieppe Ville d'art et d'histoire, Réseau des Bibliothèques-Ludothèques et Archives, Château-Musée, Mémorial du 19 août 1942, applicables au 1er janvier 2015.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE les tarifs 2015 pour les structures culturelles municipales, par :**

- **32 voix "Pour" : groupe des "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire", groupe "Unis pour Dieppe"**
- **7 voix "Contre": groupe "Dieppe au Coeur"**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--